

Consignes de sécurité

AVANT

Préparer son kit d'urgence et son Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS): www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence

Il contient les équipements minimum : téléphone portable, radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange ;

S'informer en mairie :

- des risques encourus,
- des consignes de sauvegarde,
- du signal d'alerte.

Organiser :

- les mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement) ;

S'exercer :

- en participant ou en suivant les simulations, et en tirant les conséquences et enseignements.

PENDANT

Évacuer ou se confiner en fonction du risque :

- se mettre à l'abri ;
- s'informer : par la radio ou les réseaux sociaux ;
- respecter les consignes des autorités,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école ni chercher à rejoindre les membres de sa famille ;
- ne pas téléphoner afin de laisser les lignes disponibles pour les secours.
- ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.

APRES

- informer les autorités de tout danger observé,
- apporter une première aide aux voisins (penser aux personnes âgées et aux personnes handicapées),
- se mettre à la disposition des secours.

Évaluer :

- les dégâts,
- les points dangereux et s'en éloigner

Numéros d'urgences :

International : 112

Sourds et malentendants : 114

Sapeurs-Pompiers : 18

SAMU : 15

Police secours : 17

S'informer :

- Twitter : @Prefet74
- Facebook : www.facebook.com/prefet74/
- Radio - France Bleu Pays de Savoie : 90,2 et 103,9 MHz
- Télévision - France 3 Auvergne - Rhône-Alpes
- Mairie d'Etercy : 04 50 69 71 80
- Préfecture : 04 50 33 60 00
www.haute-savoie.gouv.fr
- Inforoute : www.inforoute74.fr

Prévisions météorologiques :

Météo France

08 99 71 02 74

www.meteofrance.fr

<https://vigilance.meteofrance.fr>

Pour vous renseigner **en cas d'alerte** ne téléphonez pas sur les lignes réservées à l'appel des secours (15, 17, 18, 112, 114) mais **écoutez la radio**.



*Mieux connaître les risques,
c'est déjà les réduire !*

Document d'information Communal sur les Risques Majeurs

- *Quels sont les risques ?*
- *Leur localisation*
- *Se protéger*
- *Les bons réflexes*

La commune d'Etercy est exposée à différents risques naturels.

Pour préserver les personnes et les biens, il est important de connaître les risques et de savoir réagir en cas d'évènement.

Partenaires :



Les risques majeurs sur la commune d'Etercy

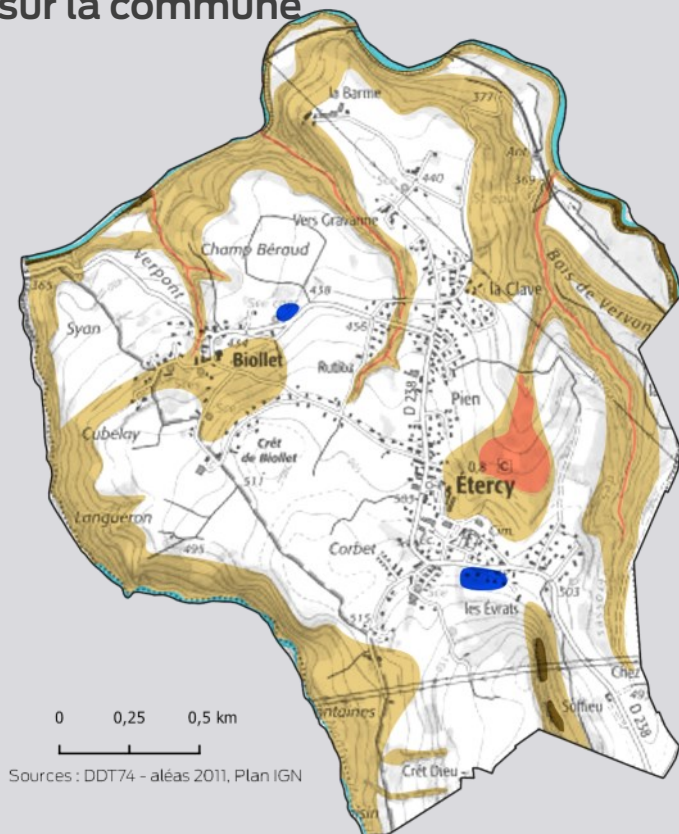
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque résulte de l'association d'un événement potentiellement dangereux, l'aléa, avec un enjeu qui peut être de nature humaine, économique et environnementale : il est majeur s'il s'agit d'un événement grave à fréquence faible.



Source : Géorisque

Localisation des risques sur la commune



Sources : DDT74 - aléas 2011, Plan IGN

- Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau, remontées de nappes naturelles
- Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Mouvements de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs
- Mouvements de terrain - Glissement de terrain
- Multi-aléas



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Sur la commune, le risque mouvements de terrain est le risque le plus important. Il est présent sur les secteurs à forte pente, où les érosions de berge sévissent et où les affouillements, éboulements et « cassures » sont courants.

Plus impactants, des glissements ont été observés entre Syan et Verpont, de part et d'autre de la RD 238, et des loupes de glissement ont été formellement observées dans le secteur de la Station d'épuration en 2007.

Des glissements peuvent également se produire à Biollet et Cubelay, au dessus du Fier à Champ Béraud mais aussi au Nord de la Barme et au Nord-Est de la Clave.

Les chutes de pierres sont rares, uniquement localisées dans le secteur situé au-dessus de Soffieu.

Une partie du territoire communal est concerné par un aléa moyen de tassement différentiel des sols lié au retrait-gonflement des sols argileux : le retrait par assèchement des sols, lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable, produit des déformations de la surface du sol ; à l'inverse, un gonflement peut apparaître également suite à de longs et importants épisodes pluvieux. Une sécheresse durable ou simplement la succession de plusieurs années déficitaires en eau sont nécessaires pour voir apparaître ces phénomènes de retrait. La présence d'arbres ou d'arbustes au voisinage de construction constitue un facteur aggravant. La lenteur et la faible amplitude des déformations rendent ces phénomènes sans danger pour l'homme mais les dégâts aux constructions individuelles et ouvrages fondés superficiellement peuvent être très importants. Les désordres peuvent alors rapidement être tels que la sécurité des occupants ne peut plus être garantie et que la démolition reste la seule solution.



SÉISME

Le risque sismique est présent sur la commune : la région d'Annecy a connu le séisme d'Epagny, le 16 juillet 1996, d'une magnitude de 5,3. Elle est classée en zone de sismicité moyenne (niveau le plus fort en métropole).



INONDATION

Même si les crues des différents ruisseaux de la commune sont à caractère torrentiel, dans de nombreux secteurs d'Etercy, les inondations torrentielles sont localisées dans les ravins et la proximité des lits mineurs des cours d'eau. Le Fier, le Nant de la Verne, le ruisseau de Biollet, le thalweg entre Champ Béraud et la Barme du ruisseau du Nant des Frasses sont soumis à ce risque. Les inondations par ruissellement concernent le secteur des Eyrats au dessus du cimetière.

Un secteur au nord d'Etercy est concerné par une zone humide qui peut provoquer une inondation par remontée de nappe.

Les paramètres météorologiques (fonte des neiges, assèchement des sols, orages...), l'entretien des cours d'eau et ravins, et l'imperméabilisation des sols sont des facteurs aggravants des inondations.



PHÉNOMÈNE MÉTÉOROLOGIQUE

Les phénomènes météorologiques à risque devraient se multiplier ces prochaines années en raison du changement climatique.

Les vagues de chaleur, période de chaleur exceptionnelle sur plusieurs journées consécutives peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population et en particulier pour les plus vulnérables.

Les tempêtes ou les orages peuvent de leur côté avoir d'importantes conséquences sur les personnes et les biens, notamment à cause de chutes d'objets.

La commune, abritant une école, est concernée par un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) visant à prendre en charge les enfants et éviter que les parents ne viennent les chercher à l'école lors d'un événement majeur.